

Le vendeur apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit. Voir ci-dessous les autres conditions d'exclusion de la garantie HDeCARE constructeur de la solution.

La garantie débute à la date d'achat du produit pour une période de 3 ans.

Si le produit s'avérait être en panne, la société HDSN via son intermédiaire ADICO mettra tout en œuvre pour réparer ou remplacer votre produit, conformément aux conditions de garantie contractuelle.

La garantie HDeCARE s'applique à condition que le produit ait été utilisé conformément à son usage habituel, selon les instructions du manuel d'utilisation.

Le choix entre remplacement/réparation est du seul ressort de la société HDSN via son intermédiaire ADICO.

Si un produit s'avère en panne, en aucun cas la garantie contractuelle ne peut donner droit à des dommages et intérêts (exemple : la perte de données).

La garantie ne s'applique pas si :

- La preuve la date d'achat et la référence du produit n'est pas fournie ;
- La preuve d'achat a été modifiée d'une manière quelconque ou rendue illisible ;
- La référence du produit et/ou le numéro de série (le cas échéant) sur le produit a été modifié, enlevé ou rendu illisible ;
- Les réparations ou modifications et changements du produit ont été effectués par des organismes ou personnes non agréés ;
- Le produit a été utilisé de façon non conforme à son usage initial si celui-ci a été mentionné dans le manuel d'utilisation ;
- Le défaut a été causé par une mauvaise utilisation ou installation du produit, ou par des conditions d'environnement qui ne sont pas en conformité avec les conditions d'utilisation mentionnées dans le manuel d'utilisation ;
- Le défaut est dû à la connexion de périphériques, d'équipements additionnels ou d'accessoires non compatibles avec les produits HDeCARE mentionnés dans le manuel d'utilisation ;
- Le dommage est causé par un événement de force majeure tel que : foudre, voltage non conforme et non adapté, dégât des eaux ou incendie, catastrophe naturelle ou accident de transport ;
- Le dommage est causé par un animal ;
- Le produit a fait l'objet d'une adaptation à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine.

Dans le cas où vous devriez nous contacter, nous vous rappelons qu'il est indispensable de vous munir :

- De la facture et de la référence du produit. ;
- Du numéro de série de votre produit.

La référence de votre produit se situe le plus souvent, à l'arrière ou en dessous du produit.

Dans le cadre de la souscription par le client aux lignes de « MAINTENANCE », l'ADICO assure le support téléphonique de niveau 1 et par rapport aux conditions générales de garantie, **le client final bénéficie d'un échange standard en 48 heures des équipements défectueux.**

Les équipements de substitution sont des équipements neufs ou reconditionnés par la société HDSN partenaire de l'ADICO.

Cette garantie court tant que le client final paie la ligne de maintenance de ses modules quelque que soit la durée (donc au-delà des 3 ans initiaux des CGV).

Signature et Cachet de la collectivité

(précédés de la date et de la mention « Lu et Approuvé »)